

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 23 juin 2015

Convocation du : 15 juin 2015

Objet : **FINANCES**
 Tarifs garderies du Dévoluy.

L'an deux mille quinze, le vingt trois juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette Saudemont

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, T. Michel, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, JM Gueyraud, F. Gascard, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes

Excusés : Guy Jullien remplacé par Sandrine Osinga,
 Pierre Schiazza remplacé par Luc André
 Maurice Chautant a donné pouvoir à Jean-François Contoz
 Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à René Moreau

Le Président, Jean-Marie Bernard, soumet à l'avis du Conseil Communautaire la proposition des nouveaux tarifs pour les garderies du Dévoluy.

ETE 2015 : Tarif de la journée.

Suite à l'approbation du bureau du 26 mai 2015, il est proposé d'inscrire un nouveau tarif pour la journée, pour 9 h de garderie, à 32 €. Le reste des tarifs adoptés par délibération du 3 octobre 2014 restent inchangés.

HIVER 2015/2016 : les nouveaux tarifs proposés pour les garderies:

Nom forfait	ancien tarif	nouveau tarif
Matin	18 €	19 €
Après-midi	18 €	19 €
Maxi ½ journée	25 €	26 €
Journée	33 €	34 €
Maxi-journée	37 €	38 €
Forfait 6 ½ j	98 €	104 €
Forfait 6 maxi ½ j	140 €	146 €
Forfait 6 jours	188 €	194 €
Forfait 6 maxi jour	210 €	215 €

Seront conservées :

- la réduction de 10% pour le 2^{ème} enfant
- la réduction de 10% pour la 2^{ème} semaine consécutive

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition de nouveaux tarifs et charge le Président des formalités administratives correspondantes.

Votants = 30 dont 2 pouvoirs
Pour = 30
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20150623-De54_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2015
Publication : 29/06/2015

Jean-Marie Bernard

Pour le Président
par délégation

